

LETTRE DE CONSULTATION

I. CONTEXTE

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et aux priorités de l'action extérieure de la France. La mission d'Expertise France est de répondre à la demande de pays partenaires qui veulent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Pour cela, l'agence mène des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière.
- Paix, stabilité et sécurité.
- Développement durable, climat et agriculture.
- Santé et développement humain.

II. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

L'objet du projet de contrat-cadre porte sur la **prestation de service de traduction et d'interprétation français/arabe et arabe/français en République Islamique de Mauritanie** telle que définie au cahier des charges joint au dossier de consultation.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT-CADRE

Nature des prix	Prix unitaires
Durée de validité	12 mois renouvelables
Montant maximal de l'enveloppe financière	39 999€ HT
Lieu d'exécution du contrat	Nouakchott, avec éventuellement des missions dans les régions
Devise paiement	Ouguiya (MRU)

III. CALENDRIER DE PASSATION

	DATE
Publication de l'annonce	03/04/2024
Date limite de remise des offres	19/04/2024
Test en présentiel	Semaine du 29/04/2024*

Finalisation de l'analyse des offres	10/05/2024*
Notification des attributions	13/05/2024*
Signature du contrat	15/05/2024*
Entrée en vigueur du contrat	A la date de notification

*Date prévisionnelle.

IV. PROCEDURE DE PASSATION

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique français (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles R. 2162-1 et R.2162-14 du CCP.

V. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est diffusé aux potentiels soumissionnaires et est constitué de :

- la présente lettre de consultation ;
- le cahier des charges ;
- le formulaire de candidature (DAJ_F043) et ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- le modèle de contrat-cadre d'achat ;
- le questionnaire évaluation sûreté (SUR_F011).

VI. PRESENTATION DES OFFRES

Les éléments de candidature, d'offre ainsi que toute correspondance et documents relatifs à la présente consultation doivent être rédigés en français.

A l'appui de leur offre, **les candidats devront remettre un dossier constitué des documents suivants :**

Dossier administratif

- Preuve d'enregistrement au registre des sociétés (k-bis ou équivalent) ;
- L'attestation de conformité aux obligations fiscales de l'année 2023 ;
- Le formulaire de candidature et ses annexes :
 - la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt,
 - la fiche d'identité tiers remplie et signée,
 - le RIB ;
- Le questionnaire évaluation sûreté complété et signé.

Offres

Chaque lot devra faire l'objet d'une offre distincte

Lot 1 : traduction

- L'offre technique, comprenant :
 - une description de la méthodologie qui sera employée pour la réalisation des traductions,
 - les Curriculum Vitae des experts traducteurs proposés, mettant en avant les qualifications, compétences et expériences de chaque expert (voir cahier des charges) et incluant une liste de références professionnelles ;
- Une décomposition de l'offre financière présentée sous la forme d'un bordereau de prix unitaires indiquant le prix selon les unités sollicitées couvrant l'ensemble des prestations dues au titre de chaque commande de traduction (tableau indicatif) :

Type d'unité	Spécification	Prix unitaire en MRU HT	Prix unitaire en MRU TTC
Pages	<i>Nombre de mots par page, autres caractéristiques...</i>		
Diaporama	<i>Nombre de mots par diaporama, nombre de mots par page, autres caractéristiques...</i>		
Etc.			

Lot 2 : interprétation

- L'offre technique, comprenant :
 - une description de la méthodologie qui sera employée pour la réalisation de la prestation d'interprétation,
 - les Curriculum Vitae des experts interprètes proposés pour la réalisation des interprétations ;
- Une décomposition de l'offre financière présentée sous la forme d'un bordereau de prix unitaires indiquant le prix selon les unités sollicitées couvrant l'ensemble des prestations dues au titre de chaque commande d'interprétation (tableau indicatif) :

Type d'unité	Spécification	Prix unitaire en MRU HT	Prix unitaire en MRU TTC
Heure	<i>Nombre d'interprètes, ...</i>		
Jour	<i>Nombre d'interprètes, ...</i>		
Semaine	<i>Nombre d'interprètes, ...</i>		

Option : Matériel d'interprétation

- L'offre technique comprenant la description des matériels et équipements proposés, incluant les informations portant sur :

- La portabilité du système de traduction (fixe vs. nomade)
 - Les éléments constitutifs des équipements (cabines, casques-micros, casques, ...)
 - Le nombre de canaux disponibles
 - Le nombre de récepteurs
 - Type de micro
 - Portée et autonomie des récepteurs
 - Type de transmission (infrarouge, FM, UHF, ...)
- Une décomposition de l'offre financière présentée sous la forme d'un bordereau de prix unitaires indiquant le prix selon les unités sollicitées couvrant l'ensemble des prestations dues au titre du marché de location de matériel d'interprétation (tableau indicatif) :

Service	Type d'unité	Prix unitaire en MRU HT	Prix unitaire en MRU TTC
Location de cabines de type ..., marque ... etc.	<i>Cabine/Jour, ...</i>		
Location de casques de type ..., marque..., etc.	<i>Casque/jour, ...</i>		
Service technique assuré par xx techniciens, ...	<i>Homme/jour, ...</i>		
Montage et installation / démontage / transport / ...	<i>Jour, Forfait, ...</i>		
Etc.			

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence entraîne la non-conformité de l'offre présentée et, de fait, son rejet.

La période de validité des offres remises est fixée à 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

VII. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

L'ensemble des documents exigés est à transmettre avant la date limite indiquée, par voie dématérialisée à diye.ba@expertisefrance.fr (copie : stephanie-delgado.martin@expertisefrance.fr et marie.tricoli@expertisefrance.fr) ou sous format papier dans un pli fermé, à déposer au bureau d'Expertise France à Nouakchott.

ATTENTION !

Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

VIII. PROCEDURE DE SELECTION

Expertise France procèdera dans un premier temps à la vérification de l'admissibilité des candidatures et de leur capacité à assurer la prestation.

Enfin, elle procèdera à l'évaluation des offres en fonction des critères suivants :

- Critère 1 : Prix (40 %)
- Critère 2 : Valeur technique (60 %)

Expertise France pourra si elle le juge nécessaire, ouvrir des négociations avec tout ou partie des soumissionnaires et conclura le contrat avec l'entité ayant présenté l'offre la mieux notée au regard de ces critères.

IX. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra envoyer ses questions à diye.ba@expertisefrance.fr avant la date limite de remise des offres.

X. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Expertise France s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Expertise France
40, Boulevard de Port Royal
75005 Paris
Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation de marchés,
- La gestion et le suivi du marché public conclu.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Expertise France s'engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce soit assurée la sécurité et le stockage de ces propositions.

XI. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.

Les candidats peuvent obtenir des renseignements sur l'introduction des recours auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.